



Les placements : *des choix décisifs*

A lors que nous approchons de la réunion (elle aura lieu le 10 novembre) du conseil d'administration qui doit arrêter les paramètres du régime (dont notamment la valeur d'acquisition et la valeur de service du point -avec un « rendement » qu'il ne faut surtout pas surestimer-) la stratégie sur les placements des fonds dont dispose et disposera le RAFFP (qui dans le cadre de la capitalisation servent à payer les rentes), sont également de pleine actualité.

Avec 1,4 milliard d'euros de cotisations par an, le RAFFP (Régime Additionnel de la Fonction Publique) est appelé à devenir rapidement un investisseur important (ses fonds devraient représenter 3 à 4 % du PIB lorsque le régime sera à maturité).

Nous ne désertons aucun terrain

La CGT demeure fondamentalement opposée à ce régime obligatoire par capitalisation (fonds de pension) et entend bien faire prévaloir la prise en compte de l'ensemble des éléments de rémunération (dont les primes) par le régime de base. Elle n'entend pas pour autant désert le terrain des placements financiers qui vont être effectués et dont nous connaissons bien les dégâts sociaux qu'ils génèrent. L'actualité est là pour rappeler toutes ces réalités à ceux qui ne veulent pas voir (Cf. : HP avec 1 milliard de bénéficiaires et plus de 5 000 licenciements) et que c'est en suppressions d'emplois, bas

salaires, surexploitation, que se payent financièrement et socialement les dividendes que perçoivent les actionnaires.

Un autre questionnement sur les placements concerne ceux qui pourraient être effectués sur des emprunts émis par l'Etat pour couvrir les déficits que crée sa politique. Ainsi cela signifierait que les ponctions effectuées sur les feuilles de paye des fonctionnaires et sur les moyens des services (part employeur), auraient pour objectif immédiat de combler des « trous » créés par les politiques gouvernementales et qui conduisent déjà à peser sur le pouvoir d'achat des personnels, à supprimer des emplois, des implantations, des moyens du service public. Une logique qui n'est pas acceptable.

Orienter les placements dans le sens d'une responsabilité sociale

A l'initiative des administrateurs CGT, l'ensemble des administrateurs (CGT - FO - CFDT - UNSA - FSU - CFDT - CGC) représentant les personnels cotisants, ont, par une déclaration au conseil d'administration, déclaré « ne cautionner aucune politique de placements dont l'objectif serait la recherche d'un rendement financier ignorant les dégâts sociaux causés par de telles orientations » et décidé de « se prononcer et d'agir pour une politique de placements qui conjugue le maintien du

pouvoir d'achat » avec « les valeurs relevant de l'intérêt général ».

Poursuivant dans ce sens, quatre grandes valeurs pour les placements des régimes sont revendiquées, portées chacune d'objectifs clairement identifiés : **Le progrès social** avec l'emploi ; **la transparence** avec la communication sur les rémunérations des principaux dirigeants et sur les politiques des entreprises ; **la démocratie sociale** avec la nature des rapports sociaux ; **le développement durable** avec des critères de mesure de l'inscription de productions dans cette finalité.

Par ailleurs, concernant les obligations, il est exigé une diversification des placements (et non un cantonnement aux seules obligations de l'Etat).

* *
*

En impulsant l'intervention des administrateurs représentant les cotisants, ainsi que le débat au conseil d'administration, pour que la politique de placement s'oriente sur cette voie, la CGT entend tout à la fois défendre le pouvoir d'achat des fonctionnaires et intervenir solidairement avec l'ensemble des salariés pour le progrès social.

En refusant d'être de ces prédateurs qui se nourrissent des reculs sociaux, la CGT reste fidèle à ses engagements.

LE SITE INTERNET DE L'UGFF ?

www.ugff.cggt.fr